

La dépêche n°30 / ÉTÉ 2018 Intercon





I L'ÉDITO DU PRÉSIDENT I



Pour ce 30ème numéro de la dépêche intercom, nous avons souhaité consacrer notre dossier central aux loisirs et sorties estivals sur notre territoire.

En effet, l'été doit aussi être l'occasion pour vous de découvrir ou redécouvrir la richesse patrimoniale de nos communes, les beaux paysages dont nous disposons, allant des monts des Monédières aux gorges de la Dordogne, mais également de profiter des animations que portent les différentes associations et municipalités tout au long de ces prochaines semaines.

C'est pourquoi nous vous joignons en cahier central le guide de l'été réalisé par l'Office de Tourisme Communautaire.

Au-delà de ce dossier, ce numéro revient sur les principaux dossiers en cours ou achevés ces derniers mois, à savoir la réfection des voiries de Tra le bos, l'inauguration d'une nouvelle billetterie au Château de Ventadour ou bien encore l'élaboration du PLUI qui se poursuit et devrait se terminer à l'été 2019.

En outre, nous vous présentons les aménagements réalisés au multiaccueil intercommunal, les modalités d'ouverture de nos accueils de loisirs à compter de septembre ainsi que les nouveautés du centre aquarécréatif.

Bien que ce sujet ne soit pas développé dans ce numéro, je tiens également à vous rappeler que le chantier de déploiement de la fibre optique « Corrèze 100% fibre 2021 » débutera pour la majorité de nos communes d'ici au dernier trimestre de l'année 2018.

Vous souhaitant bonne lecture, j'en profite pour vous adresser, à chacun et chacune d'entre vous, un très bel été 2018.

Francis DUBOIS

Président de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières

I LE DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE SE POURSUIT I

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, en partenariat avec le Département de la Corrèze et les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Métiers et de l'artisanat (CMA), a engagé une démarche de diagnostic économique devant aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions en faveur des entreprises et agriculteurs du territoire.

A ce titre, une enquête sous forme de questionnaire a été conduite auprès des entreprises et agriculteurs, puis le 27 mars dernier, des tables rondes ont eu lieu à Egletons réunissant les agriculteurs et entreprises du territoire, permettant d'alimenter la réflexion quant aux actions à mettre en œuvre. Cette réflexion se poursuit et devrait aboutir à un plan d'actions en vigueur à l'automne 2018.

D'ores et déjà, un club d'entreprises a été créé lors d'une réunion de lancement le 20 juin dernier.





I FORUM JEUNES I

La 4ème édition du Forum "Des clés pour mon projet" s'est déroulée le jeudi 29 mars à la salle du Château Robert à Egletons.

Pour rappel, ce rendez-vous destiné aux jeunes entre 16 et 25 ans a pour but de permettre à chacun d'obtenir les renseignements nécessaires aux démarches de la vie quotidienne, aux projets ou à la recherche d'emploi, en réunissant de nombreux partenaires du territoire.

29 partenaires représentant différents secteurs étaient présents pour conseiller et aider les jeunes visiteurs. Au total, ce sont plus de 50 personnes qui ont répondu à cet appel.



I LA NUIT DE L'EAU I



Vendredi 16 mars 2018, se tenait la 1ère édition de la Nuit de l'eau au Centre aquarécréatif intercommunal d'Egletons, de 17h00 à 22h00.

Cette manifestation, qui existe depuis 11 ans au niveau national, est le fruit d'un partenariat entre la Fédération Nationale de Natation et l'Unicef. Toutes les recettes sont ainsi destinées à l'Unicef pour le développement de l'accès à l'eau potable dans les pays en développement.

Pour cette première à Egletons, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières s'est associée au Club de natation d'Egletons "Les Rascasses de Ventadour" et au Club de Plongée du Pays d'Egletons.

180 personnes ont participé à cet événement, et ont ainsi pu découvrir toutes les activités du centre, mais également celles proposées par les deux clubs grâce à la présence de nombreux bénévoles.

I TRAVAUX DE VOIRIE – ZONE INDUSTRIELLE DE TRA LE BOS I

La Communauté de Communes a procédé, en ce début d'année, à des travaux de réfection de voirie sur la zone d'activités de Tra le Bos à Egletons. Les voies et abords des rues de l'abattoir, de l'industrie, de Tra le Bos ainsi que le giratoire ont été refaits.

235 000€ TTC ont été inscrits au budget d'investissement 2018, avec un apport de subventions de l'État comme du Département à hauteur de 32000€ pour chacune des parties.

I La Dépêche Intercom I Journal d'information de la Communauté de Communes de Ventadour Égletons Monédières Directeur de la publication : Jean-Louis Bachellerie

Directeur de la publication : Jean-Louis Bachellerie
Comité de rédaction : F. Dubois, J.-L. Bachellerie
et le personnel de la Communauté de communes
Conception Graphique : Commune d'Égletons
Crédits photos (DR) : Communauté de Communes / Commune d'Égletons / Studio Photo
Agnoux – Office de Tourisme Ventadour-Egletons-Monédières
Impression : 4 800 ex.
Maugein Imprimeurs – 19 Malemort
Parution : Semestriel
Numéro : 30
Dépôt légal : à parution





I AMÉNAGEMENTS DU MULTIACCUEIL I





Le multiaccueil intercommunal, situé dans les locaux de la Maison de l'enfant à Egletons, accueille jusqu'à 25 enfants de moins de 4 ans, en accueil régulier ou occasionnel.

Afin d'améliorer le cadre de vie des enfants, des travaux d'aménagements extérieurs ont été réalisés cet hiver, permettant d'accroître le jardin et d'y installer une pergola en vue de profiter davantage des jours de beau temps.

Par ailleurs, à l'intérieur du bâtiment, un nouvel espace dédié plus particulièrement aux bébés a été aménagé, à savoir une salle d'éveil sensoriel. En effet, les sens des bébés sont ainsi « sollicités » par le biais de sources lumineuses mais aussi par l'utilisation de jeux et jouets sonores, permettant à l'enfant de découvrir son corps et ses sens.

Cette salle est également propice à toutes les activités d'éveil du jeune enfant.

Ces aménagements s'inscrivent dans le projet pédagogique du multiaccueil, tourné vers l'apprentissage de l'autonomie de l'enfant ainsi que la prise de conscience de lui-même et de son environnement.

I Réorganisation des ALSH à compter de septembre 2018 I

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, de nombreuses communes ont fait le choix de modifier l'organisation des temps scolaires.

Ainsi, les communes de Chaumeil, Egletons et Marcillac-la-Croisille ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours pour leurs écoles, tel que cela existait avant la réforme de 2013.

Les communes de Lapleau, Montaignac-St-Hippolyte, St-Yrieix le Déjàlat, Sarran, ainsi que le RPI de Moustier-Ventadour/Darnets/Soudeilles ont quant à elles décidé de maintenir la semaine de 4 jours et demi tout en supprimant les temps d'activités périéducatives (TAP).

Enfin, la commune de Rosiers d'Egletons a choisi de maintenir l'organisation actuelle.

En conséquence, les heures d'ouverture de nos accueils de loisirs intercommunaux ont été revus en vue de garantir à toutes les familles des solutions d'accueil pour leurs enfants.

Nouveaux horaires des centres de loisirs à compter du 4 septembre 2018

Structure	Période scolair	Vanamana saalaiyas	
	Périscolaire	Mercredis	Vacances scolaires
ALSH Égletons «Maison de l'enfant»	Matin : 7h30 - 8h30 Après-midi : 16h30 - 18h45	7h00 - 18h30	7h00 - 18h30
ALSH Lapleau «La Balle au Bond»	Après-midi : 16h00 - 18h45	13h15 - 18h45	7h30 - 18h30
ALSH Montaignac St-Hyppolyte «L'arc-en-ciel»	Après-midi : 16h00 - 18h45	13h15 - 18h45	7h30 - 18h30
ALSH Darnets «La Casita»	Après-midi : 16h30 - 18h45	13h15 - 18h45	7h30 - 18h30
ALSH Marcillac-la Croisille «Les petits loups»	Assuré par la commune	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30

Les accueils de loisirs intercommunaux sont ouverts durant l'été. Vous trouverez les dates d'ouverture sur le site internet www.cc-ventadour.fr. Pour tout renseignement ou inscription, se rapprocher des responsables pédagogiques des accueils de loisirs



DOSSIER : LES LOISIRS DE L'ÉTÉ

L'été est aussi l'occasion pour les habitants d'un territoire de profiter des loisirs et sorties à faire à proximité. C'est pourquoi nous vous joignons le quide de l'été édité par l'Office de Tourisme Communautaire.

C'est également pourquoi nous vous invitons à venir découvrir ou redécouvrir le Centre Aquarécréatif Intercommunal ou le Château de Ventadour. Nous vous proposons également un recensement des producteurs pratiquant la vente directe à la ferme. Enfin, nous vous informons sur les modalités de pratique de la chasse et de la pêche, dont les conditions d'exercice sont nombreuses sur notre territoire intercommunal.

I Le Centre Aquarécréatif Intercommunal I

La Communauté de Communes a la volonté de développer sans cesse le Centre Aquarécréatif Intercommunal, dans un objectif d'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics.

Pour rappel, le Centre aquarécréatif intercommunal se compose d'un grand bassin (6 couloirs, nage à contre-courant, fontaine), d'une pataugeoire, d'une salle de fitness et de musculation et d'un espace détente avec sauna, hammam, jacuzzi et douches massantes, solarium et espaces verts.

Deux nouveautés seront à l'honneur à partir de cet été.

- Un nouvel escalier : Tenant compte des difficultés, pour certaines personnes, à descendre dans le bassin par les échelles encastrées, le Centre aquarécréatif

intercommunal a fait l'acquisition d'un escalier d'accès. Mobile, entièrement en inox, il sera installé prochainement.

- Trampolines et tapis : Après l'aquagym, l'aquapalmes et l'aquabike, le centre aquarécréatif poursuit dans sa volonté d'innover en proposant de nouvelles activités. Ainsi, deux tapis de course aquatiques et deux trampolines ont été acquis.

Ces achats permettront de proposer, à compter de septembre prochain, des séances de circuit training tous les lundis à 18h30. D'une durée de 45 min et limitée à 12 participants, la séance alterneront des ateliers d'aquabike, aquagym, abdominaux, travail de bras, course sur tapis et trampoline. Les tarifs de ces séances seront les mêmes que pour l'aquabike, à savoir 8€15 la séance unitaire et 65€30 les 10 séances.

Il sera également possible de louer les tapis de course et les trampolines pour des séances libres.

A compter du 9 juillet, pendant les vacacnes scolaires, ouverture tous les jours sauf les jeudis et jours fériés. Renseignements : Centre aquarécréatif - Boulevard du Puy-Nègre - 19300 Egletons

05 55 93 93 90 // www.cc-ventadour.fr

Principaux tarifs : Bassin : 4€ - Tarif réduit bassin : 3€15 - Balnéo : 6€65 - Fitness : 6€10

Le Château de Ventadour

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs du Château de Ventadour, une nouvelle billetterie a été construite à l'entrée du site. D'un montant de 70 000€ HT, subventionnée par le programme européen LEADER à hauteur de 50 000€, cette installation comporte un bureau d'accueil et de vente des tickets d'entrée au site, mais également un espace de vente d'objets et publications.

D'autres actions suivront dans les prochains mois, dans l'optique d'améliorer encore les conditions d'accueil et de visite, et ainsi dynamiser la fréquentation du Château.



Du 1er juillet au 31 août 2018 : ouvert tous les jours

10h-12h30 et 14h-18h30

Départ visites guidées : 15h tous les jours (sauf les samedis) – Dernière entrée 1/2 heure avant la fermeture

Tarifs 2018: Adulte, plus de 16 ans : 3,50€ - 6 à 16 ans : 2,50€- Gratuit pour les moins de 6 ans



Les loisirs de l'été

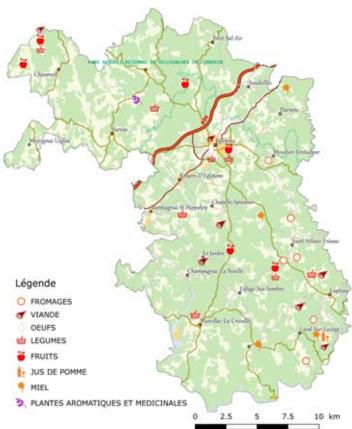
Les Producteurs locaux

Nous vous listons ici les exploitations agricoles pratiquant la vente à la ferme, réparties par catégorie de produits.

La liste complète ainsi que les coordonnées des lieux de vente sont disponibles sur notre site internet www.cc-ventadour.fr



PRODUCTEURS LOCAUX ET VENTE A LA FERME



		Producteurs local	ux sur la Communauté de Cor	mmunes	
Nom de l'exploitation	Commune de vente	Catégorie de produits en vente	Nom de l'exploitation	Commune de vente	Catégorie de produits en vente
GAEC PRIVAT	Chapelle-Spinasse	Viande	CHÊVRERIE DE VENTADOUR	Moustier-Ventadour	Fromages
LA FERME DES PETITS FRUITS ROUGES	Chaumeil	Fruits	AU CHAMP DU ROC	Montaignac St Hippolyte	Légumes
FERME DE LA MONÉDIÈRE	Chaumeil	Fruits/Légumes/ Viande	ANTOINE BORDES	Saint Hilaire Foissac	Viande
LE RUCHER DE MONTUSCLAT	Darnets	Miel	GAEC LABOURGEADE	Saint Hilaire Foissac	Fromages
CLOTILDE JEAUNEAU	Egletons	Œufs/Légumes/ Viande	EARL ARNAUD CHRISTIAN	Saint Hilaire Foissac	Fromages
PERRINE LE GOANVEC	Egletons	Fruits/Légumes	LA FERME DU GOUTILLOU	Saint Hilaire Foissac	Fromages
LES HORTS GRANDS	Lapleau	Légumes	PIERRE VERMOREL	Saint Hilaire Foissac	Miel
LA FERME DE LABORIE	Lapleau	Viande	LA FERME D'ENCLACHAUX	Saint Hilaire Foissac	Fromages
LES DÉLICES DE CHARLOTTE	Laval/Luzège	Fromages Produits laitiers	MATHIEU SUDOUR	Saint Hilaire Foissac	Miel
LA FERME DE LA MANIE	Laval/Luzège	Viande Jus de pomme	LAURENT GAUCHE	Saint Hilaire Foissac	Fruits / Légumes
REXALIN	Le Jardin	Viande	FRÉDÉRIC AUSSOURD	Saint Merd de Lapleau	Miel
MORGANE CHARPENTIER	Le Jardin	Myrtilles	LA FERME DE VIEILLEMAISON	Saint Yrieix le Déjalat	Fruits
LA FERME DES 4 SAI- SONS	Marcillac la Croi- sille	Légumes	LE JARDIN DU CENTAURE	Saint Yrieix le Déjalat	Plantes aromatiques (médicinales
			AUX PETITS OIGNONS	Saint Yrieix le Déjalat	Légumes



I DOSSIER I

Les loisirs de l'été

I Pêcher sur la Communauté de Communes I

Pour pratiquer la pêche les cours d'eau, il convient de disposer d'une carte de pêche. Il existe deux catégories piscicoles.

La 1ère catégorie piscicole à dominance salmonicole (la truite fario étant l'espèce repère) est ouverte jusqu'au 3ème dimanche de septembre aussi bien en cours d'eau qu'en plan d'eau. La pêche aux écrevisses est autorisée au moyen de 6 balances durant la période d'ouverture de la pêche. La grande majorité des cours d'eau en sont habitées (Deiro, Doustre, Montane, Luzège,...).



<u>Les cartes de pêche :</u>

Il existe 6 cartes de pêche différentes :

La carte personne majeure interdépartementale : 96€

La carte majeure départementale : 74€
La carte découverte femme : 33€
La carte personne mineure : 20€
La carte – de 12 ans : 6€
La carte journalière : 10€
La carte hebdomadaire : 32€

Où l'acheter?

- sur le site www.cartedepeche.fr
- chez un revendeur ou auprès de l'AAPPMA:
 - St-Yrieix le Déjàlat : AAPPMA (07.82.44.19.52)
 - Egletons : Office de Tourisme Communautaire, Gamm Vert, AAPPMA (06.44.10.16.60)
 - •Lapleau : Bar-Tabac Aires // AAPPMA

(05.55.27.54.94)

•Marcillac-la-Croisille: Bar PMU L'escapade, Marcillac Sport Nature, AAPPMA (06.31.52.48.87) La 2ème catégorie piscicole regroupe les cours d'eau et plans d'eau où l'espèce repère est le brochet. Sur le secteur de la Communauté de Communes, seuls les lacs de barrages sont concernés.

Sur ces parcours, il est possible de pêcher du 1er janvier au 31 décembre mais attention à bien respecter les périodes d'ouvertures de certaines espèces (le brochet : du 1er mai au 3ème dimanche de janvier, le sandre : du 2ème samedi de juin au 2ème dimanche de mars, le Goujon : du 2ème samedi de juin au 31 décembre, le black-bass : du 1er janvier au 2ème dimanche de mars et du 1er samedi de juillet au 31 décembre).

Les parcours de pêche :

Il existe un nombre incalculable de petit cours d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes dont la majorité est encore préservée où la truite se reproduit naturellement. Certains parcours ont été développés pour accueillir du public avec des aménagements favorisant les accès ou tout simplement la pratique de la pêche. Cette variété offre un terrain de jeu extraordinaire pour pratiquer sa passion.

Informations: www.peche19.fr

I Chasser sur la communauté de communes I

La Fédération des Chasseurs de la Corrèze propose pour la 3ème et dernière année, l'opération « permis de chasser à 0€ » à toutes les personnes qui souhaitent découvrir la chasse. Cette offre est réservée aux personnes résidant en Corrèze (justificatif de domicile faisant foi) et âgées au minimum de 15 ans. L'offre gratuite comprend l'inscription à l'examen du permis de chasser, la formation théorique et pratique, la validation annuelle nationale du permis de chasser, l'assurance responsabilité civile obligatoire, l'abonnement à la revue « Chasseur en Nouvelle Aquitaine », l'accès à un ou plusieurs territoires de chasse à l'année ou à la journée, l'accueil et l'accompagnement pour les premiers pas en action de chasse, l'aide et le conseil pour l'équipement et un suivi personnalisé durant deux saisons de chasse.

Renseignements: www.chasse-correze.fr ou tél: 05.55.29.95.75

Projet de construction d'un cinétir et d'une gaine de tir

Les chasseurs ne disposent actuellement en Corrèze d'aucune installation leur permettant de s'entraîner au tir (à l'exception de quelques ball trap organisés ici ou là) ou de régler leurs armes. Pour remédier à cette situation, la Fédération des Chasseurs de la Corrèze a lancé un projet de création d'un cinétir et d'une gaine de tir à Champagnac La Noaille, sur son site de la Maison de la Chasse et de la Nature.

Ces deux installations complémentaires, qui devraient voir le jour dans le 1er semestre 2019, vont donc permettre :

- De s'entraîner au tir, de corriger ses défauts, d'acquérir les bons gestes en toute sécurité lors de la manipulation des armes (chargement et déchargement), de maîtriser son arme pour une meilleure efficacité du tir.
- De disposer d'une arme bien réglée pour être plus efficace lors du tir.









Darnets

Maire: Jean-Louis FAURE

Secrétaire de mairie : Annie FEUGEAS

Nombre d'habitants: 364

Téléphone mairie: 05 55 93 09 91 mairiededarnets@wanadoo.fr http://darnets.correze.net

Village typique et moderne, DARNETS date des périodes gauloises et romaines. Il possède une église ornée du plus grand nombre de blasons en Corrèze. Les armes Soudeilles et Malengue de Lespinasse sont celles qui marquent la plus ancienne des alliances connues en 1486. Dans l'église, celles de Soudeilles sont visibles en 31 endroits tandis que celles de Malengue apparaissent 19 fois. C'est de cette histoire que fut officialisé le blason de la commune le 15 février 1981. Celui-ci est en mi-parti au 1er échiqueté d'argent et d'azur (qui est Soudeilles), au 2ème d'azur à trois poissons d'argent contrepassants (qui est Malengue). Tout ceci est bien le reflet de l'histoire de Darnets, commune appuyée sur 2 châteaux privés : Fontmartin du XV° avec sa villa et sa cuve romaine et Le Lieuteret, édifice très classique, avec corps de bâtiment entre deux ailes en retour, construit au milieu du XVIII° siècle sur les ruines d'un château plus ancien et aménagé et embelli au XVIII°siècle. Des personnalités de ce château sont liées et font l'histoire de la commune : Antoine-François Arthur de Vaublanc (1804–1868), châtelain du Lieuteret, ancien conseiller général de l'Ain et maire de Darnets en 1860 et Raymond de Vaublanc (1841–1869), châtelain du Lieuteret, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Darnets

Darnets est riche de plusieurs sites : l'église paroissiale Saint Martin Saint Maurice, classée en 1923 avec quelques fondements romans, remaniée au XVI° siècle et sans doute au XVIII° siècle. La restauration de 1966 a mis à jour un ensemble héraldique. En 1632, le Duc de Montmorency, de passage à Darnets, soutient la rébellion de Gaston d'Orléans et de Médias, contre Louis XIII et Richelieu. Il se bat contre les troupes royales à Castelnaudary mais, perdant cette bataille, est fait prisonnier, jugé et enfin décapité à Toulouse. En son honneur, une litre funéraire est alors peinte sur les murs à l'extérieur de l'église. Un oratoire abrite une ancienne croix polychrome du XV° siècle. L'Auberge du Presbytère est aménagée dans le presbytère du XVI° siècle. De nombreux autres sites valent le déplacement : le four à pain au Peuch, les puits restaurés dans le Bourg et au Montusclat, les croix (La croix Sainte Valérie située au nord du Bourg, la Croix au lieu-dit Le Ferrier Sud, la Croix vers le Lotissement du Bourg Est, la Croix de la Mission, la Croix des Rameaux, Notre Dame du Peuch, etc...). Darnets, dans son cadre verdoyant de 2542 hectares, offre une certaine douceur de vivre. Du site du Rouchilloux, on découvre le paysage sauvage et minéral des Gorges de la Luzège profondes de plus de 100 mètres et les nichées de faucons pèlerin au sommet des rochers.

I LE MOT DU MAIRE I

Jean-Louis FAURE, Maire de Darnets

Darnets est une commune où il fait bon vivre. Son évolution démographique le prouve : 291 habitants en 1962, 346 en 2010 et 364 en 2018. L'aménagement du Bourg fait beaucoup d'envieux. La conservation d'un espace vert aménagé permet de mener des activités pour tous les enfants, de l'école, des centres de loisirs, etc.... La Fête du Pain le 15 août, organisée par l'ensemble des associations du village, a lieu sur cet immense espace et fait tous les ans le bonheur des chineurs et des gourmets. L'aménagement de la Zone Humide de Las Vergnas avec son lavoir, traversée avec de magnifiques passerelles par le chemin des Troubadours reliant le Château de Ventadour, égaye et émerveille les amoureux de nature, de patrimoine et d'histoire. Darnets a toujours œuvré pour l'ouverture des coopérations intercommunales volontaires et non imposées. C'est dans cette démarche qu'elle a participé au PNR de Millevaches, à la création de l'intercommunalité, à la création d'un RPI avec Soudeilles puis Moustier-Ventadour pour non seulement sauver l'école dans cette dernière commune mais aussi créer une école maternelle. Aujourd'hui, l'école et l'Accueil de Loisirs sont les preuves physiques du dynamisme de cette petite commune. L'équipe municipale poursuit son travail en conservant et améliorant la gestion de son eau, en développant le bâti par la création d'un lotissement, en remettant en état et en aménageant la Grange de la Bourre et en soutenant nos agriculteurs et artisans. Tout cela permet à notre petite commune de devenir grande par sa qualité de vie.











Le Jardin

Maire : Jean-François GONCALVES Secrétaire de mairie : Martine REIX Nombre d'habitants : 87 Téléphone mairie : 05 55 27 59 66 mairie.lejardin@gmail.com www.mairielejardin.fr.



La commune du Jardin compte aujourd'hui 87 habitants contre 314 habitants fin XIXe siècle ! Elle s'étend sur 1223 hectares (7,1 habitants au km²) avec une altitude moyenne de 610 m. Le territoire est profondément entaillé à l'Ouest par les gorges du Doustre et dominé à l'Est par le puy Chaumont voisin à 685 m. La commune se singularise en étant la plus boisée du département avec 78 % de couverture (selon l'IFN de 2007). Les habitants sont appelés jardinoise et le toponyme « Jardin » (Jard : herbe dure) pourrait désigner « un terrain couvert de plantes sauvages et de broussailles ». La paroisse est attestée au XIIème siècle et dépendait du prieuré de Moustier-Ventadour. Outre le bourg, où sont situés l'église (en contre-haut) et l'ensemble mairie-salle polyvalente, on dénombre 5 lieux-dits avec Marcouyeux, Puyhabilier, Fioux, la Ramade et les 4 Routes. Le village compte de nombreux lieux remarquables :



- Eglise St-Côme St-Damien : jouxtant le cimetière en contre-haut du bourg, elle est reconstruite au XVIe s. avec un clocher mur à deux baies. Elle fut profondément remaniée aux XVIIIe et XIXe s. et elle possède de beaux vitraux réalisés par un Maître verrier au début de la deuxième moitié du XXe s.
- Statuette reliquaire de Saint-Côme : magnifique pièce d'orfèvrerie en cuivre repoussé datant des XIIIe s. (statuette) et XVe s. (socle), visible dans la vitrine sécurisée de l'église de Lapleau.
- Chêne de Sully : arbre remarquable quadricentenaire au hameau de Puyhabilier avec une table de lecture au pied.
- Croix monumentales (XVIIe, XVIIe et XIXe s.): nombreuses et d'une grande diversité dans les villages et les chemins.
- Habitat de caractère : de belles maisons construites en pierres ocres du pays aux XVIIème et XVIIIème siècles (Puyhabilier, Marcouyeux), souvent couvertes en ardoises de Travassac ou en lauzes.

La vie du village est rythmée tout au long de l'année par des animations comme la poule au gibier (courant Mars), un weekend autour du cirque à Marcouyeux (4 et 5 août) un repas champêtre (11 août), une exposition photo de Jean-Luc Piazza (14 au 19 août), un concert pop-rock (16 août).

Malgré sa petite taille, le village abrite des entreprises avec deux producteurs de produits locaux, un éleveur de chiens de chasse et deux artistes (un photographe et un artiste peintre).

Jean-François GONCALVES, Maire de Le Jardin

La commune du Jardin est l'une des plus petites communes de notre intercommunalité. Bien des habitants de notre territoire ne la connaissent pas ou ne la situent pas. Pourtant, elle est bien là, forte de son histoire, de sa position centrale au cœur de la Comcom mais aussi de sa participation à la vie intercommunale. En effet, les petites communes comme Le Jardin participent pleinement au développement économique de l'intercommunalité. Il suffit de se poser la question : «D'où provient une partie du bois utilisé par les entreprises installées sur nos zones d'activités ?» Avec 78 % de sa superficie couverte de forêts, la réponse est toute trouvée. A 5min de Marcillac la Croisille, 10min d'Egletons, 25min de Tulle, notre village est idéalement situé. Il reste proche de tous les services tout en permettant de profiter pleinement d'une nature préservée. En déployant son propre réseau Wi-fi à partir de 2006, la commune du Jardin fut l'une des premières à offrir du haut débit à domicile à 100% de ses habitants.

Si vous passez par Le Jardin ou sur un de nos sentiers de randonnée vous comprendrez alors pourquoi les habitants de notre commune y sont autant attachés. Je vous invite ainsi à nous rendre visite par une belle journée ensoleillée, ou lors d'une de nos animations estivales.





I POINT SUR LE PLUI ET SCOT AVEC RESTITUTION DES RÉUNIONS PUBLIQUES I

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal suit son cours. Les deux premiers volets de ce document, à savoir l'élaboration du diagnostic et la rédaction du projet de territoire, ont été finalisés et débattus en conseil communautaire le 25 juin.

La présentation de ce projet a également fait l'objet de trois réunions publiques sur les communes d'Egletons, de Lapleau et de Marcillac-la-Croisille.

Les deux derniers volets du PLUI, à savoir la définition du zonage et des règlements écrits, seront quant à eux effectués dans l'été et finalisés à l'automne. Ils feront l'objet de nouvelles réunions publiques dont les dates seront communiquées par voie de presse.

Pour rappel, le PLUI devra être approuvé et en vigueur au plus tard avant le 31 décembre 2019.





I POINT SUR LES AIDES À L'HABITAT I

○PAH -- RR du Pays Haute-Corrèze Ventadour



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale 2018 2022 Depuis le début de l'année 2018, un nouveau programme d'aides à l'habitat a été lancé sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ces aides s'adressent aux propriétaires occupants ou bailleurs et ont pour but de soutenir les actions portant sur quatre volets d'intervention :

- Travaux concourant à sortir des logements de la vacance
- Travaux concourant à lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Travaux de rénovation et d'isolation énergétique, par la mise en œuvre du programme Habiter Mieux
- Travaux favorisant le maintien à domicile des personnes âgées

Le règlement des aides à l'habitat est disponible sur le site internet www.cc-ventadour.fr

Pour tout renseignement, contactez le 05.55.27.69.26 ou le Pays de Haute-Corrèze Ventadour au 05.32.09.19.52.

I VIDANGES SPANC I

Depuis 2016, dans le cadre de l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes propose aux usagers qui le souhaitent un service « entretien » de leur dispositif d'assainissement non collectif.

Ainsi, grâce à un conventionnement avec l'entreprise Sanicentre, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel en commandant vos prestations de vidange par l'intermédiaire de notre service SPANC.

Pour rappel, pour leur bon fonctionnement, les fosses doivent êtres vidangées lorsque les boues atteignent 50 % du volume utile, soit environ tous les 4 ans en moyenne.

L'usager qui souhaite recourir à ce service doit transmettre au SPANC, par email (spanc@cc-ventadour.fr) ou par courrier, un bon de commande dument rempli et signé.

Ce bon de commande est téléchargeable sur www.cc-ventadour.fr et se trouve également à votre disposition à la Communauté de de Communes et dans les mairies.

<u>A noter</u>: chaque usager faisant réaliser l'entretien de son installation (passant par le service proposé par le SPANC ou non), sera exonéré de la redevance annuelle pour l'année concernée, sous réserve de fournir au SPANC une copie de la facture de la prestation réalisée et d'une copie du bon de dépotage fourni par l'entreprise. Cette exonération ne pourra être applicable qu'une fois tous les quatre ans maximum (fréquence moyenne pour la vidange d'une fosse).

I TRI SELECTIF I

Pourquoi trier ses déchets?

- Trier ses déchets est un geste pour l'environnement, mais c'est aussi limiter les quantités de déchets à éliminer. Les déchets collectés dans les sacs transparents sont emmenés vers un centre de tri. Ils sont ensuite regroupés par catégorie de matériaux puis envoyés dans les usines de recyclage pour connaître une deuxième vie.
- C'est aussi une façon concrète d'alléger votre budget et celui de la collectivité : en limitant le volume des ordures ménagères, on limite les coûts de ramassage et d'élimination par incinération !

Quelques conseils pour bien trier:

- bien vider le contenu des emballages ;
- aplatir les bouteilles dans la longueur ;
- écraser les emballages cartonnés ;
- ne pas imbriquer les emballages entre eux, y compris ceux de même nature ;
- éviter les emballages et papiers trop petits ;
- en cas de doute, jetez dans votre poubelle des ordures ménagères !

TRIER VOS EMBALLAGES

L'acier et l'aluminium



OUI

Canettes de boisson, boîtes de conserve, bidons et boîtes métalliques, barquettes...

NON

Boîtes de conserves non vidées.

Les cartons



OUI

Cartons d'emballage, briques alimentaires...

NON

Couches de bébé, barquettes en polystyrène, papier peint, boîtes en carton trop sales (ex : carton d'emballage des pizzas).

Les plastiques



OUI

Bouteilles d'eau, de soda, de lait, de lessive, d'huile, les flacons de produits tels que les gels douches, shampoings, flacons de ketchup, mayonnaise...

NON

Pots de yaourt et de crème, sacs en plastique des commerces et supermarchés, barquettes en plastique.

Après leur ramassage, ces déchets seront transportés vers le centre de tri où ils seront séparés en fonction des matériaux dont ils sont composés. Puis, les filières de recyclage spécialisées assureront la réutilisation de ces matières premières.

Comment obtenir les sacs jaunes ?

Rendez-vous au service des ordures ménagères, 93 rue de la Borie, Égletons, ou auprès de votre mairie.





ÉGLETONS EN CORRÈZE















